



Contrat de Ville : un outil essentiel à la lutte à la pauvreté

Mémoire déposé à la Commission permanente sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération lors de sa séance du mardi 18 novembre 2008

Qui nous sommes

Ce mémoire est présenté par le *Regroupement pour le développement de Villeray (RDV)* et par le *Conseil communautaire Solidarités Villeray (CCSV)*. Le RDV est la Table de quartier reconnue par l'*Initiatives montréalaise en développement social local*, programme financé conjointement par la Ville de Montréal, la Direction de la santé publique de Montréal et Centraide du Grand Montréal. La mission du RDV est de concerter les acteurs locaux en vue d'améliorer les conditions et la qualité de vie de la population du quartier Villeray. Il regroupe des acteurs provenant du secteur public, communautaire, de la culture, du loisir et du monde économique. La mission du RDV s'actualise par le développement d'une vision commune du quartier Villeray et le développement d'actions concertées entre les acteurs locaux.

Pour sa part, le Conseil communautaire Solidarités Villeray est un regroupement local de 16 organismes communautaires autonomes. En plus d'être l'entité qui porte le Regroupement pour le développement de Villeray en tant qu'organisme fiduciaire, le Conseil communautaire Solidarités Villeray gère des outils collectifs au service de la population comme un centre communautaire et un camion en sécurité alimentaire, en plus de développer des campagnes pour la défense des droits des populations appauvries dans le quartier Villeray.

Impacts du financement découlant du contrat de Ville dans le milieu

Les impacts des subventions découlant du programme « Contrat de ville » dans la lutte à la pauvreté dans notre quartier sont considérables et plus importants, structurants dans le long terme. En effet, le financement découlant de ce programme permet à un quartier comme Villeray de mettre en place des interventions innovatrices. Pour le quartier Villeray, qui comporte d'importantes poches de pauvreté en plus d'accueillir une immigration récente, le financement du contrat de Ville permet d'intervenir dans les domaines suivants :

- La sécurité alimentaire;
- La diminution de l'isolement social;
- l'intervention chez les jeunes adultes exclus du système scolaire et du marché du travail,
- les activités intergénérationnelles mettant en interaction des enfants, des jeunes des adultes et des aînés;

- la médiation sociale dans des milieux de vie sensibles (sécurité urbaine);
- l'animation des jeunes dans les parcs (sécurité urbaine et sport);
- la revitalisation sociale auprès des familles dans les secteurs particulièrement défavorisés et accueillant un grand nombre de ménages immigrants non-francisés.

L'ensemble de ces interventions se situent dans le champ de la prévention de problématiques sociales qui risquent de s'aggraver si aucune action n'est entreprise. Ainsi, des jeunes ados collaborent avec des aînés; d'autres participent assidûment aux tournois de basketball dans les parcs; des familles immigrantes participent à différentes activités, ayant comme effet l'intégration de ces ménages à la vie sociale locale; les tensions sociales entre les jeunes et les autres résidants sont réduites dans certains secteurs plus sensibles.

Ainsi, les projets existants grâce au Contrat de ville permettent de réaliser des interventions structurantes dans le tissu social du quartier, interventions qui autrement n'auraient sans doute pas lieu. Bien que beaucoup reste à faire dans le domaine de la lutte à la pauvreté, les projets financés par le contrat de ville permettent de combattre la détérioration du tissu social dans les zones sensibles de notre quartier. En l'absence de ce financement, ce climat social aurait tendance à se détériorer encore davantage, induisant l'isolement social, le développement de la délinquance, l'appauvrissement, la maladie, etc. En d'autres mots, l'impact du contrat de ville dans les zones sensibles de Montréal est direct, quantifiable et démontrable.

Reconduire l'entente Contrat de Ville et la bonifier

De ce constat découle la nécessité de reconduire ces enveloppes et même de les bonifier. En effet, le financement actuel ne permet de s'attaquer qu'à une partie des problématiques sociales vécues par les collectivités locales, pas à l'ensemble de ces problématiques. Plusieurs organismes communautaires, ne bénéficiant pas du financement provenant du Contrat de ville, proposent des interventions innovatrices et structurantes qui ne peuvent se réaliser faute de financement. Notre société manque ainsi une chance d'intervenir de façon encore plus efficace et multisectorielle dans la lutte à la pauvreté.

Il est aussi important de maintenir une perspective à long terme du financement découlant du contrat de ville, soit la récurrence triennale. Les projets financés nécessitent une stabilité leur permettant d'assurer une intervention à long terme. L'intervention sociale s'appuie sur la construction progressive de liens sociaux entre l'intervenant et les populations cibles. Cela exige du temps ce qui dépasse largement l'horizon annuel.

L'effet « levier » du Contrat de ville

L'un des effets positifs du financement découlant du Contrat de Ville est son effet « levier ». En effet, plusieurs initiatives importantes et structurantes dans les zones sensibles de Montréal, financées par le Contrat de Ville, sont en mesure d'utiliser ce financement pour convaincre d'autres bailleurs de fonds, qu'ils soient publics ou privés, d'investir dans ces mêmes projets. L'ajout d'autres bailleurs de fonds à cause de l'effet levier du financement Contrat de ville permet de consolider le financement, et par le fait même assurer l'existence même de ces projets en leur donnant du même coup une pérennité plus grande. Ainsi, l'argent investi par la Ville de Montréal et ses arrondissements ainsi que les villes liées peut facilement doubler ou même tripler avec l'apport d'autres bailleurs de fonds. Pour ces derniers, le fait qu'un projet puisse compter sur le financement du Contrat de Ville leur assure le sérieux du projet en question et leur donne la garantie que les sommes investies sont bien utilisées. Il ne faut donc pas seulement considérer le

Contrat de Ville comme un financement unique. Il faut aussi considérer ce programme par sa capacité à susciter d'autres financements destinés à la lutte à la pauvreté

Collaborations et partenariats induits par le Contrat de Ville

L'une des originalités du contrat de ville est son parti pris pour le partenariat et la collaboration entre les acteurs locaux et ce, autant sur le terrain que dans le domaine de l'administration du programme. En effet, le fait que ce soit la Ville de Montréal et ses arrondissements qui assurent la mise en oeuvre du programme permet à celui-ci d'être étroitement lié aux problématiques de la pauvreté. Dans ce sens, le palier municipal, étant le niveau gouvernemental le plus près de la population dans sa vie quotidienne, est par conséquent le plus apte à comprendre les dynamiques sociales se produisant sur son territoire, notamment à travers la **Division de la Culture, du développement social, du sport et du loisir**. L'implication municipale est donc essentielle dans les interventions de lutte à la pauvreté à Montréal. Cette implication permet de développer une dynamique de partenariat et de collaboration entre les institutions publiques locales et les organismes communautaires. De ces collaborations et partenariats, il en découle une synergie favorable au succès des interventions effectuées.

Importance de l'implication municipale dans la lutte à la pauvreté

Dans une grande métropole comme Montréal, faisant face à de multiples défis en matière de développement social, affrontant des enjeux sociaux d'une grande complexité qui ont des causes et effets interagissant mutuellement, l'acteur municipal est essentiel dans la lutte à la pauvreté. Étant très près de la vie quotidienne des gens, le palier municipal est en mesure de fédérer une multiplicité d'acteurs locaux en vue de réaliser une lecture commune des enjeux concernant la pauvreté et de susciter une action collective et multisectorielle sur ceux-ci. Les Tables de concertation locale, inter réseau et multisectorielles, soutenues par la Ville de Montréal, constituent un bon exemple de cette action collective. Du point de vue des acteurs locaux impliqués dans la lutte à la pauvreté, le rôle joué par la Ville de Montréal et ses arrondissements dans la lutte à la pauvreté est indispensable au succès de celle-ci. Cette implication doit donc demeurer et même se développer dans le temps.

Cohérence des politiques municipales : cas des tarifs de la STM

Depuis quelques années, le pouvoir municipal s'est doté de différentes politiques en matière de développement social et de lutte à la pauvreté en particulier. Marquées par le sceau de la collaboration et le développement de partenariats avec différents acteurs locaux, régionaux et nationaux, l'ensemble de ces politiques s'appuient sur la prise de conscience que la lutte à la pauvreté nécessite l'intervention d'une multiplicité d'acteurs. Si en général on peut affirmer qu'il y a une recherche de cohérence dans la conception et application de ces différentes politiques, on retrouve encore certaines incohérences parmi celles-ci qui ont n'ont pas seulement pour effet de freiner les efforts accomplis, mais aussi de détériorer les conditions de vie des populations qui vivent la pauvreté. C'est le cas des hausses des tarifs dans le transport en commun sur l'Île. En effet, à côté de multiples actions portées par la ville de Montréal pour améliorer les conditions de vie des populations appauvries, que ce soit dans le domaine du logement social, de l'itinérance et de la toxicomanie, pour ne nommer que ceux-là, la Société de transport de Montréal augmente ses tarifs. Cette mesure a pour effet immédiat d'appauvrir davantage les populations vulnérables de l'Île de Montréal. Devons-nous vous rappeler qu'une nouvelle augmentation vient d'être annoncée à la STM, faisant passer le coût de la carte mensuelle de 66,25\$ à 68,50\$? Ou encore, comment lutter contre la pauvreté alors les personnes sur l'aide sociale, pour qui le prix de la carte mensuelle est exorbitante et qui se rabattent donc sur le billet individuel, doivent défrayer pour un aller-retour la somme de 5,50\$? Si d'une main la Ville de Montréal met de l'avant des politiques efficaces dans le domaine de la lutte

à la pauvreté, de l'autre main, elle autorise des hausses des tarifs à la STM qui viennent annuler la maigre marge de manœuvre financière des populations appauvries.

La question de l'accessibilité financière au transport en commun doit aussi faire partie de la vision que la Ville de Montréal doit avoir pour faire la lutte à la pauvreté. La gestion du transport en commun ne doit pas seulement se cantonner à une vision comptable qui doit équilibrer des colonnes de dépenses et de revenus. Le transport en commun est un outil essentiel dans nos efforts pour diminuer la pauvreté sur l'Île de Montréal. La grille tarifaire de la STM détermine la capacité de mobilité des populations appauvries, aspect essentiel de la lutte à la pauvreté et du développement social, ce qui inclut l'accès à la culture, à des loisirs, à la santé, au travail, etc.. Nous appelons, donc, la Commission sur les grands équipements à recommander l'instauration d'un tarif social destiné aux personnes à faible et très faible revenu (les travailleurs et travailleuses à « petit salaire » et les personnes sur l'aide sociale). En effet, si la Ville de Montréal veut être cohérente dans ses efforts pour faire la lutte à la pauvreté, elle doit aussi considérer la question de l'accessibilité financière au transport en commun.

Le transport public est aussi un déterminant social de la santé, comme l'a reconnu l'Organisation mondiale de la santé (OSM). En plus d'être un outil de lutte à la pauvreté en réduisant l'isolement social, le transport public induit le transport actif, ce qui favorise le maintien d'une bonne santé. Sachant que l'isolement social a une incidence directe sur la sédentarité des personnes, le développement d'un système de transport public est aussi un puissant déterminant de la santé dont il faut tenir compte.

Conclusion

Le financement découlant du Contrat de Ville pour des projets dans le domaine de la lutte à la pauvreté est un outil extrêmement important dans nos quartiers respectifs. C'est un outil qui a des règles de reddition de comptes souples et flexibles, qui fait de la place aux préoccupations émanant du terrain en ce qui a trait aux conditions nécessaires pour faire la lutte à la pauvreté. Les impacts de ce financement sur le terrain sont importants et quantifiables : ce financement permet de faire la lutte à la pauvreté. Il devrait donc être reconduit et même bonifié pour accepter d'autres projets innovateurs. De plus, le Contrat de Ville constitue aussi un « levier » pour aller chercher d'autres financements publics ou privés.

D'autre part, le Contrat de Ville consolide l'implication de la municipalité de Montréal dans la lutte à la pauvreté, ce qui est essentiel au succès de nos démarches à cause du rôle stratégique des structures municipales dans la vie quotidienne de la population. Par contre, la Ville de Montréal doit porter une attention particulière à la cohérence de ses différentes politiques et ne pas défaire avec une main ce qui a été fait par l'autre. L'exemple des augmentations successives des tarifs à la STM est révélateur à cet égard. L'accessibilité au transport public est un outil très important pour la lutte à la pauvreté et augmenter les tarifs, c'est littéralement « avancer vers l'arrière ». Nous demandons donc l'instauration d'un tarif social pour les personnes à faible et très faible revenu.